

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence : T05-EUTF-SAH-BF-07 Protection des jeunes dans les zones à risque au Burkina Faso à travers l'éducation et le dialogue.	
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso	
Montants concernés	Coût total estimé : 9 500 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 9 000 000 EUR (94,7%) Contribution du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) : 500 000 EUR	
Modalités de mise en œuvre	Approche projet Gestion directe – Subventions	
Code CAD	Secteurs : 11220 11320 15220	Enseignement primaire Enseignement secondaire Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées. 1.1 Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté Favoriser le développement socio-économique, en particulier par la création de possibilité d'emploi (renforcer l'aide aux jeunes pour leur permettre d'acquérir des compétences adaptées au marché du travail grâce à l'éducation, à la formation professionnelle).	
Indicateurs du Plan d'Action de La Valette	A8. Renforcer l'aide aux jeunes pour leur permettre d'acquérir des compétences adaptées au marché du travail grâce à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'accès aux technologies numériques, tout en veillant à l'égalité des chances pour les jeunes femmes et les jeunes hommes (par exemple, l'initiative de l'UA/NEPAD en faveur de nouvelles compétences). A28. Mesures pour prévenir et lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent.	
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Accroître les opportunités économiques et les perspectives d'emploi	

	4. Améliorer la gouvernance et la prévention des conflits et réduire les déplacements forcés et la migration irrégulière.
Objectif du Cadre opérationnel	2. Elaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience 3. Les jeunes comme principal objectif
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2.3 Prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent 3.1 Augmenter l'accès à une éducation de qualité pour les groupes vulnérables ou exclus 3.2 Soutenir la création d'emplois pour les jeunes
Durée de la mise en œuvre	Décision – 48 mois Contrats et activités – 36 mois
Bénéficiaires de l'action	Bénéficiaires directs du projet : approximativement 32 960 enfants (dont approximativement 70% de filles) en âge d'être scolarisés dans le primaire et 1 154 centres d'éducation islamique (écoles franco arabes et foyers coraniques) ¹ , cadres du MENA et du MATD, cadres et enseignants du primaire et du post primaire des Ecoles Franco Arabes, les jeunes talibés, les maîtres coraniques des foyers coraniques, les leaders religieux et les communes rurales et urbaines des zones sensibles au Burkina (frontières malienne et nigérienne : Régions du Sahel, du Nord, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun). Bénéficiaires indirects du projet : Acteurs de la société civile, Etat et services déconcentrés du MENA et du MATD.

¹ Chiffres approximatifs extraits du programme PREFA en cours (voir ci-dessous).

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Depuis 2015, les populations des zones frontalières du Burkina Faso avec le Mali et le Niger et en particulier celles du Nord sont confrontées à des pressions croissantes, contribuant à une plus grande vulnérabilité, bénéficiant d'opportunités économiques limitées et faisant face à une insécurité grandissante. Cette situation est source d'une insécurité ambiante décuplée par une radicalisation de plus en plus inquiétante des jeunes dans certaines localités. Les efforts du Gouvernement, pour juguler le phénomène de montée de l'extrémisme violent, ne semblent pas porter les fruits escomptés.

Dans cette lutte contre l'hydre terroriste, il importe d'œuvrer à la prévention de la radicalisation des jeunes -cibles des djihadistes- par un renforcement de l'offre éducative dans les zones vulnérables où existent de nombreuses Ecoles Franco-Arabes (EFA) et des foyers coraniques (FC) et un renforcement de l'employabilité des jeunes par une sensibilisation et une implication accrue des communautés et leaders d'opinions religieux.

L'action proposée s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'UE pour la sécurité et le développement et notamment l'axe sur la prévention et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation² et correspond aux priorités du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, en particulier celle de l'emploi des jeunes et des femmes à travers la formation ainsi que la lutte contre la radicalisation.

Le présent programme a pour objectif de contribuer à travers l'éducation à l'amélioration des conditions de vie sociale et économique des jeunes afin de réduire les risques de radicalisation au Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Contribuer à l'amélioration d'une offre éducative de qualité dans les écoles franco-arabes à travers un soutien à leur accréditation par le MENA.
2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les foyers coraniques.
3. Installer des instances de dialogue inclusif dans les communautés de base pour le pilotage et le suivi de l'éducation (parents, élèves, représentants des écoles, leaders religieux et coutumiers ainsi que les instances de l'Etat).

Ce programme spécifique pourrait ainsi compléter les autres programmes déjà financés dans le cadre du Fonds fiduciaire sur les mêmes zones d'intervention en complémentarité et en pleine synergie (Activités génératrices de formations professionnelles et d'emploi, programme « LRRD » de renforcement de la résilience des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le programme PROGEF dans le domaine de la gestion des frontières, ainsi que le programme en préparation sur la prévention de l'extrémisme violent et de la détérioration de la cohésion sociale au Burkina Faso) .

La durée de mise en œuvre de ce programme sera de maximum 36 mois avec un montant total de 9.500.000 €. La mise en œuvre de ce financement passera par une modalité spécifique

² Offrir aux groupes sociaux marginalisés, en particulier aux jeunes vulnérables à la radicalisation, des services sociaux de base et des perspectives économiques et d'emploi; aider les Etats et les acteurs non étatiques légitimes à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des actions destinées à lutter contre ces phénomènes.

offerte par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique : un contrat de subvention en attribution directe au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et un contrat de subvention en attribution directe à l'ONG DIAKONIA. Les subventions seront signées par la Délégation de l'Union européenne et les bénéficiaires. Le contrat de subvention avec cette ONG sera ouvert aux financements en cascades à de plus petites structures locales déjà opérationnelles dans la zone d'intervention. Les partenaires locaux seront sélectionnés sur base de leur compétence dans les domaines techniques concernés, leur implantation solide dans la zone ciblée et leurs partenariats avec les autorités, associations et groupements locaux actifs dans le domaine.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Situé en Afrique de l'ouest, dans la zone soudano sahélienne, le Burkina Faso est un pays enclavé, d'une superficie de 274 200 km². C'est un pays dont l'économie est basée sur le secteur agricole et qui fait permanemment face aux caprices de la pluviométrie.

Avec une population estimée à 19 millions habitants en 2016, le Burkina Faso présente une croissance démographique de 3,1% par an, l'une des plus importantes au monde. La population est très jeune : l'âge médian est 16 ans. Cette croissance démographique pèse notamment sur les budgets des secteurs sociaux pour subvenir aux besoins importants de la population dépendante. La croissance démographique nécessite la création d'emplois bien supérieure à celle disponible et réduit les effets d'entraînement de l'investissement et de la croissance économique. Elle est un frein à la réduction de la pauvreté, qui n'a que très peu diminué malgré un taux de croissance économique moyen supérieur à 5% sur la dernière décennie. Le phénomène des migrations internes mais aussi au niveau régional (vers la Côte d'Ivoire principalement) et international (même si le Burkina n'est pas dans le top dix des migrants d'Afrique en Europe, une certaine augmentation est à noter) s'explique en partie par le fait que la population, en majorité rurale, dégage un excédent de main d'œuvre (taux d'occupation de la population très faible).

Suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014, le Burkina Faso a connu une période de transition politique au cours de laquelle le gouvernement a fait face à de nombreux défis politiques et des attentes importantes de la part des populations en termes de justice. La Transition s'est conclue par l'organisation d'élections présidentielle et législative en novembre 2015 et un plein retour à l'ordre constitutionnel a pu être acté en 2016 par l'installation du nouveau Président du Faso, M. Roch Marc Christian Kaboré, d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle législature.

Face aux insuffisances des précédentes politiques de développement national et devant la poussée de l'extrémisme violent, le gouvernement du Burkina Faso veut mettre en œuvre une politique de prévention de la radicalisation par une réelle dynamique de développement économique et social durable. A cet effet, deux documents constituent le nouveau référentiel qui promeut la croissance du revenu moyen, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans la région du Nord : d'une part, le **Programme National de Développement Economique et Social (PNDES)**, d'autre part, le **Programme d'Urgence pour le Sahel**. Il s'agira d'accroître l'employabilité des jeunes afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé et de contribuer durablement au développement de leur pays. Ce cadre général doit cependant être appuyé par des actions plus spécifiquement

liées au domaine de l'éducation, de l'emploi des jeunes et de la sensibilisation des communautés.

En effet, ces dernières années l'histoire du Burkina Faso a été marquée par un accroissement d'attaques armées terroristes dans certaines localités menées par des mouvements radicaux islamistes de la région, mais plus récemment, les actes terroristes sembleraient devenus en partie endogène dans la région du Sahel du Burkina. Souvent ces acteurs sont aussi impliqués dans des trafics (d'armes, drogues, humains, etc.) et ont donc un certain pouvoir économique. Depuis janvier 2016, le nombre d'attaques au Burkina Faso n'a fait que graduellement augmenter avec une vingtaine d'attaques depuis le mois d'Août 2017. Cette situation est source d'une insécurité ambiante liée à une radicalisation de plus en plus inquiétante des jeunes dans certaines localités. Cela s'inscrit dans la dynamique régionale déjà inquiétante qui sévit dans les pays voisins (Mali, Niger, Nigéria et le bassin du lac Tchad).

Sur le plan sécuritaire, l'Etat, face aux urgences et à la montée des périls, a trop souvent réagi seulement par la réponse sécuritaire. Il en a découlé une conception strictement sécuritaire d'un phénomène nécessitant une approche multidimensionnelle au cœur de laquelle se trouvent la prévention et l'éducation. On constate en effet que l'approche strictement sécuritaire n'a pas produit des résultats à la mesure des investissements et des efforts déployés par l'Etat.

Face à cette situation de montée de l'extrémisme violent, l'Etat a comme principal défi de développer urgemment une réponse basée sur la prévention et la sensibilisation. Les autorités publiques devraient travailler à faire des leaders religieux des alliés dans la lutte contre l'extrémisme violent. Cela passe notamment par la construction de réseaux d'alliances et d'instances de concertations avec les leaders religieux en particulier sur des orientations éducatives et des programmes favorisant une plus grande inclusion de tous les acteurs pour éviter un plus grand émiettement des structures sociales.

Au Burkina dans la région du Sahel, la présence insuffisante de l'Etat à ce jour est présentée comme une cause importante de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'espace qu'arrivent à prendre des groupements de jeunes terroristes.

Au niveau de la région, l'islam dans les pays d'Afrique de l'Ouest fait face aujourd'hui à une forte mutation. Ces mouvements de modernisation d'un islam africain traditionnellement très ouvert ont notamment été influencés par le wahhabisme venu de et soutenu par l'Arabie Saoudite. La montée du radicalisme religieux a donné naissance à une prolifération de confréries un peu partout. La question éducative interpelle car ces réseaux confessionnels tendent à se substituer à l'Etat.

2.2. Contexte sectoriel

Le Burkina Faso s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). A travers son Ministère en charge de l'éducation, il a fait de l'éducation primaire un de ses secteurs prioritaires et s'est engagé à travers son Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) à réaliser l'Education Pour Tous (EPT) à l'horizon 2015.

Au plan national, le pays a procédé à de profondes réformes de son système éducatif et s'est doté d'un cadre normatif et réglementaire solide articulé essentiellement autour de la Loi d'orientation de l'éducation de 2007 qui consacre le droit à l'éducation pour tous les citoyens burkinabè conformément à la Constitution du 2 juin 1991, du Plan Décennal du Secteur de

l'Education de Base (PDSEB 2012 - 2021) adopté par le Conseil des Ministres du 1^{er} août 2012 et l'adoption de la stratégie de délégation aux opérateurs locaux indépendants pour l'Alphabétisation et Education Non Formelle (AENF).

Le taux brut de scolarisation de 80% en 2015 au Burkina Faso témoigne des progrès considérables faits pour augmenter le nombre d'enfants scolarisés. Pourtant, l'objectif d'une éducation primaire universelle n'est pas atteint et surtout le volet qualitatif n'est pas au rendez-vous, pesant ainsi sur les impacts potentiels en termes de développement, mais aussi sur la confiance des populations vis-à-vis de l'école publique conventionnelle. Un secteur de l'éducation et de la scolarisation reste peu ou mal pris en compte, c'est celui du secteur de l'enseignement islamique, dans sa diversité de formes et de contenus, qui concerne des centaines de milliers d'enfants. Pourtant, il devrait trouver sa place parmi les leviers d'un accès universel à l'école primaire.

Par ailleurs, le développement de l'éducation reste un rempart très important contre la marginalisation et la radicalisation potentielle des jeunes. De ce fait, le développement d'un système d'éducation de qualité et équitable, avec un contrôle de qualité de l'Etat, permet de former des citoyens mieux informés et plus disposés à analyser les situations. Ainsi, une offre éducative de qualité et l'érection de cadres d'apprentissage adéquats sont des droits pour tous les enfants quelle que soit leur origine sociale ou confessionnelle. En outre, favoriser une plus grande employabilité des jeunes sortis des écoles est un gage de mise en place d'un environnement sécurisé et un adjuvant d'une contribution durable au développement de leur pays.

L'enseignement islamique recouvre les 4 grandes catégories suivantes :

	Ecole coranique traditionnelle	Ecole coranique moderne	Ecole ou médersa franco-arabe privée	Ecole ou médersa franco-arabe publique
Projet éducatif principal	Mémorisation du coran + rudiments des pratiques	Mémorisation du coran & sciences islamiques	Arabe et français + sciences islamiques + matières séculières (réparties différemment selon les écoles)	Arabe et français + programme élémentaire sciences islamiques
Sanction des études	Ijaza	Ijaza Certificat fin primaire	Diplôme privé (reconnu ou non par l'Etat) Certificat fin primaire	Diplôme d'Etat Certificat fin primaire
Tutelle	Aucune	Aucune effective	MENA	MENA
Horaires	Internat Externat Temps partagé	Internat Externat Temps partagé	Externat Horaires scolaires	Externat Horaires scolaires

Des différences importantes existent entre les objectifs du projet éducatif islamique d'une part et celui de l'instruction laïque d'autre part. Pourtant, quoique différent dans ses méthodes et contenus d'enseignement, chaque système vise la formation de citoyens intégrés à leur milieu social, capables de contribuer à la pérennisation et au développement de leur société. La

construction partagée d'un projet de société serait donc le levier par lequel constituer la complémentarité et le fonctionnement équilibré des deux écoles.

En l'occurrence, les écoles franco-arabes, dont l'essor remonte à la fin de la colonisation en réaction à l'école conventionnelle, sont censées offrir cette double formation aux élèves en âge scolaire. Les populations voient de plus en plus, dans cette offre, une réponse à leur demande d'une éducation sur les deux volets religieux et séculier. L'école conventionnelle, laïque, est considérée comme nécessaire, notamment parce qu'elle est considérée comme la voie d'une réussite sociale et économique. Elle est aussi ressentie comme complémentaire à l'éducation coranique, chacune apportant à l'enfant une part du bagage qui lui permettra de conduire sa vie personnelle, familiale et sociale. En même temps, ces populations restent fondamentalement attachées à l'éducation islamique de leurs enfants.

Les écoles franco-arabes semblent ainsi proposer une réponse adéquate à la demande sociale pour une double éducation. Or, il s'avère souvent que c'est une solution en demi-teinte, souvent partielle ou insuffisamment satisfaisante pour les familles : l'éducation religieuse y est plus faible que dans les écoles ou foyers coraniques. Par ailleurs, l'islam transmis dans nombre de ces écoles n'est pas complètement en accord avec l'islam traditionnel africain. Si dans les faits, il se crée dans ces écoles une intégration entre enseignement religieux et enseignement séculier, elle ne se construit pas dans le cadre d'un dialogue avec les autorités ou sous son contrôle, ni même d'un dialogue entre les cultures. En plus, la cacophonie règne dans le système franco-arabe : les écoles manquent souvent de moyens, les programmes d'enseignement et les diplômes varient d'une école à l'autre, sans adéquation avec le programme de l'Etat, le niveau de français est faible, les enseignants ne sont pas toujours formés à la pédagogie, leurs salaires sont souvent en-deçà des normes, et les manuels en provenance des pays arabes sont éloignés des réalités du Burkina Faso. Cela a un impact certain sur la qualité de l'enseignement et ne favorise pas une réelle équité en termes d'accès aux possibilités offertes aux élèves par le système scolaire national. En effet, étant donné la qualité de l'enseignement dans les écoles conventionnelles, catholiques et protestantes, les élèves issus des EFA et des écoles coraniques rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Une étude menée en 2016 sur 07 régions³ a dénombré 1.728 EFA dont seulement 961 sont reconnues (accréditées) par l'Etat. Pourtant, ces EFA absorbent un nombre important de jeunes apprenants. Il a été dénombré en 2015-2016, 180.404 élèves (avec 40,76% de filles) fréquentant les EFA dans les sept régions.

Ainsi, le terrain social apparaît favorable à l'engagement d'une réflexion et à l'ouverture d'une concertation sur la ou les façons de concilier le projet de l'école coranique d'une part et celui de l'école laïque d'autre part. Mais les débats ne sont pas toujours aisés : le secteur privé demeure clé dans l'enseignement religieux et il se pose donc la question de savoir comment arrimer ce secteur au système national laïque, sans qu'aucun ne perde sa nature, ses objectifs et missions premières. L'Etat semble avoir opté pour l'intégration d'enseignements séculiers dans les écoles franco-arabes et travaille sur différentes modalités de conciliation des deux formes d'enseignement. Des passerelles entre EFA et école publique (laïque) ont été mises en place récemment de façon formelle, mais, une évaluation actuellement en cours permettra de dégager les résultats et les recommandations y afférents.

³ Le Centre, les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Plateau Central, le Centre-Nord et le Sahel.

Contrairement aux écoles franco-arabes sous la tutelle du MENA, les écoles coraniques relèvent du secteur privé non formel, et elles relèvent d'un quasi non statut qui les écarte du projet éducatif national. Cela pèse sur la façon de penser leur possible articulation avec le système national.

Selon le recensement général du CERFI⁴ réalisé en 2013, 139.345 enfants sont dénombrés dans 7.502 foyers coraniques et la plupart des maîtres coraniques n'ont jamais fréquenté une école formelle. Un grand nombre des talibés⁵ n'est pas alphabétisé et 52% ne dispose pas d'un acte de naissance. Loin de leur famille, sans éducation formelle ni formation, la grande majorité de ces enfants sont niés dans leurs droits fondamentaux et vivent trop souvent en situation d'exclusion, de chômage et de grande pauvreté. Cette forme de scolarisation et d'éducation connaît plusieurs défis d'ordre, à la fois organisationnel, pédagogique, financier, politique et même sécuritaire avec la montée du radicalisme religieux et la lutte que les autorités ont engagé contre le phénomène.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation en charge des cultes devrait être l'instance pouvant reconnaître/accréditer ces FC.

Il est évident que les FC jouent un rôle éducatif important. Souvent, aux yeux des parents, le FC remplace l'école pour différentes raisons (moins cher/voire une bouche de moins à nourrir, correspond à certaines valeurs "traditionnelles"...). Le projet aidera à faire ressortir pour les parents et autres groupes cibles (leaders religieux et sociaux, membres de groupements communautaires...) comment les FC peuvent compléter harmonieusement l'école plutôt que de s'y substituer.

En 2015, l'Etat a commencé à s'occuper de ces problèmes avec le lancement du Projet d'appui à l'enseignement primaire bilingue franco-arabe (PREFA) sur la période 2015-2018 financé à hauteur de 7,5 milliards FCFA (11,5 million euros) par la Banque Islamique de Développement (BID). L'Etat contribue à hauteur de 12% du montant du PREFA. Ce projet couvre les provinces de sept régions. Le choix de ces provinces et régions se justifie par l'existence d'une forte demande sociale en éducation franco-arabe, combinée en une faiblesse de l'offre formelle adaptée.

L'objectif général du projet est de soutenir le gouvernement du Burkina Faso dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Education de Base (PDSEB 2012 – 2021) visant une offre éducative de qualité inclusive et équitable, susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous d'ici 2015 et ceux du Millénaire pour le Développement.

Les objectifs spécifiques du PREFA visent à :

- Renforcer l'apport des établissements franco-arabes à la scolarisation ;
- promouvoir les ressources humaines nécessaires à l'amélioration de l'accès et de la qualité au sein des écoles franco-arabes ;
- harmoniser les curricula et les programmes des écoles franco-arabes en vue de l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages ;
- renforcer les capacités institutionnelles de planification, de gestion et de pilotage du MENA.

⁴ Cercle d'Etude de Recherche et de Formation Islamiques

⁵ Le terme « talibé » est un mot français dérivé du mot arabe « tâlib » qui signifie une « personne qui cherche la connaissance ». Il est utilisé pour décrire les garçons généralement âgés de 4 et 18 ans, qui vivent sous la tutelle de marabouts (maîtres d'école ou de foyer coranique) qui jouent en même temps le rôle d'instituteurs islamiques.

Ainsi, le PREFA a pour missions, d'une part, d'«améliorer l'accès à la scolarisation et l'équité à travers la construction et l'équipement de nouvelles écoles primaires publiques franco-arabes et l'équipement de salles de classes d'écoles franco arabes communautaires ou privées ; et, d'autre part, d'améliorer la qualité et de promouvoir l'excellence par la révision et le développement des programmes adaptés, la création des sections arabophones dans les Ecoles Nationales de Formation des enseignants du Primaire entre autres et apporter un appui institutionnel en vue d'améliorer la performance du projet en terme de pilotage de la réforme du système éducatif ».

Face aux difficultés de l'Etat à faire face aux besoins en matière d'éducation pour tous les jeunes scolarisables et du fait que les EFA (et les FC) suppléent un tant soit peu aux limites étatiques, le renforcement et la normalisation du dispositif pédagogique des EFA par l'harmonisation des curricula et des programmes permet une certification officielle des diplômes et une accréditation des EFA concernées. Le PREFA contribue à l'augmentation du nombre d'EFA accréditées et la qualité de l'enseignement qu'elles dispensent va aussi aider l'Etat à atteindre l'ODD 4 «une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Enseignements tirés

Enseignements tirés du PREFA :

Des progrès timides commencent à être réalisés en matière d'uniformisation des programmes d'enseignement, même si elle est encore loin d'être achevée : des curricula communs sont en cours d'élaboration, des manuels d'arabe conçus par l'Etat ont été distribués dans des écoles et certains examens se font désormais en commun. L'Etat n'est pas le seul responsable de la lenteur des avancées : les directeurs des écoles franco-arabes sont parfois réticents à se conformer aux normes, certains ne faisant pas de l'insertion professionnelle de leurs élèves une priorité. L'absence de communication et d'engagement des communautés sur les efforts entrepris pour moderniser cet enseignement constitue un frein important à la bonne mise en œuvre du PREFA.

Ainsi, l'Etat au travers du MENA doit poursuivre ses efforts de réforme et de modernisation des écoles franco-arabes, notamment en renforçant les exigences quant au niveau de français enseigné et en établissant un programme d'enseignement uniformisé auquel toutes les écoles franco-arabes devront se conformer. Cela nécessite évidemment la collaboration des responsables musulmans et des directeurs d'écoles. Les responsables musulmans doivent aussi travailler avec l'administration pour mieux communiquer auprès du public sur les efforts en cours pour renforcer l'enseignement franco-arabe. Cela enverrait un signal positif aux jeunes musulmans en leur montrant que l'Etat prend en compte leurs intérêts.⁶

Après deux ans de mise en œuvre, des réalisations concrètes sur le terrain sont déjà visibles et le MENA commence à recevoir de plus en plus de demandes des EFA pour être accréditées. La 1^{ère} phase du PREFA se terminera en 2018. Une évaluation est actuellement en cours et contribuera à la formulation de la 2^{ème} phase du PREFA pour la période 2019-2022. Toutefois,

⁶ Crisis Group – Burkina Faso : préserver l'équilibre religieux – Rapport Afrique N° 240 du 6 septembre 2016.

les enseignements tirés de la phase 1 du PREFA en cours concernent les dimensions à mieux prendre en compte dans la 2^{ème} phase du PREFA :

- la promotion du dialogue au travers de plateformes des acteurs de l'école au niveau local et au niveau central pour assurer un meilleur pilotage, suivi et appropriation,
- la prise en compte de l'enseignement secondaire dans les EFA,
- l'enseignement technique et professionnel pour permettre une meilleure employabilité des jeunes,
- la poursuite et l'extension de l'accréditation des EFA,
- le renforcement et la normalisation des foyers coraniques en créant des passerelles vers les EFA et l'enseignement professionnel, une étude est actuellement en cours pour développer une vision claire et des propositions structurelles,
- une sensibilisation accrue au sein des communautés,
- une campagne de communication (EFA accréditées, mêmes chances pour tous les enfants, éducation des filles, réforme de l'enseignement franco-arabe...),
- l'approfondissement du projet dans les zones sensibles, en particulier les Régions Sahel, Nord, Hauts Bassins et Boucle du Mouhoun,
- l'inclusion dans les curricula des valeurs républicaines.

Suite à l'évaluation actuelle de la phase I du PREFA, une deuxième phase sur la période 2019-2022 sera préparée avec l'implication de la Délégation de l'UE.

Enseignements tirés d'autres interventions :

Le projet de lutte contre les violences sur les enfants au Burkina Faso mis en œuvre par Terre des Hommes Lausanne avec un financement de l'UE, de 2014 à 2016, dans 4 provinces (Ganzourgou, Houet, Kadiogo et Séno) a testé la stratégie "clubs des enfants" avec l'implication des leaders communautaires et des responsables des structures d'accueil des enfants, notamment les FC et l'adhésion des maîtres coraniques. Parmi les leçons apprises, on peut relever la nécessité de trouver des passerelles ou alternatives pour prendre en compte les besoins d'insertion dans l'école conventionnelle, de formations techniques et d'apprentissage des enfants issus des foyers coraniques ainsi que la collaboration avec les structures étatiques au niveau central et déconcentré et avec les leaders communautaires, religieux et les responsables des structures éducatives. Ainsi, le concept du projet visait à ce que les enfants des quartiers où sont les foyers puissent à la fois suivre l'enseignement coranique et être inscrits dans les écoles publiques. Cet enseignement coranique "de proximité" est vu comme la seule solution à l'arrêt de la mendicité. Les parents, chez qui les enfants restent dormir, donnent éventuellement une contribution pour l'école. Les maîtres sont ainsi reconnus dans leur fonction et moins considérés comme des exploitants d'enfants. Le composant FC de la présente action est basé sur les expériences du projet de Terres des Hommes Lausanne.

3.2. Actions complémentaires

La présente action donnera un appui complémentaire au programme PREFA du MENA. Par ailleurs, le Canada est aussi en train d'explorer un financement additionnel au PREFA. Une collaboration proche entre les différents acteurs a été déjà établie pour éviter des doublons.

L'action sera aussi complémentaire avec d'autres initiatives financées par le FFU.

En parallèle du présent projet, un autre projet intitulé "Prévention de l'extrémisme violent-Rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers du dialogue intra- et inter-communautaire/religieux et représentants de l'Etat" est en cours d'instruction et se focalise sur

la contribution à la lutte contre l'extrémisme violent par la promotion et le renforcement de la cohésion sociale et le dialogue inter-religieux/communautaire au Burkina Faso. Les sous-objectifs de ce projet concerneront l'appui au monitoring et au suivi de l'évolution à la fois des zones à risques et des sites de promotion des discours à risque, l'aide à la promotion du dialogue intra et inter -religieux/communautaire et avec les représentants de l'état pour une cohésion sociale refondée. Ce programme interviendra dans la Région du Sahel.

De même, un Programme Population/démographie et état civil sera mis en œuvre pour début 2018 avec comme objectif global le renforcement des interventions de connaissance et de maîtrise des dynamiques de populations en vue d'un développement durable au Burkina Faso. Les objectifs spécifiques concernent le renforcement de l'offre et de la demande des services d'état civil et de planification familiale au niveau des centres de santé et des communes, notamment en milieu scolaire, le renforcement des capacités nationales de pilotage et de coordination de la gestion de l'état civil et le renforcement de la prise de conscience des effets de la démographie sur la planification des politiques publiques. L'UNICEF, partenaire de mise en œuvre, interviendra dans les Régions du Sahel, de l'Est, du Centre Nord, du Nord et de la Boucle du Mouhoun.

De façon complémentaire avec ces deux projets, le présent projet veillera à collaborer avec les mêmes espaces de dialogue en incluant les autorités nationales et déconcentrées, les collectivités locales, les leaders communautaires et religieux, les acteurs de l'école et les communautés. Des rencontres régulières entre les projets devront aussi être tenues pour échanger les leçons apprises et capitaliser les bonnes pratiques.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans les zones d'intervention

Les actions de l'Etat, l'implication des bailleurs et les interventions de la société civile sont relativement récentes quant à une structuration coordonnée de la réponse. Pour ce qui concerne les EFA et les FC, on peut cependant déjà constater que certains bailleurs (Canada, AFD, BID) ont commencé à analyser les problématiques et étudient une réponse commune pour appuyer l'Etat et les communautés de base pour assurer une éducation inclusive pour tous dans les zones à risque au Burkina Faso. Un Cadre Sectoriel de Dialogue dans le domaine de l'éducation se réunit de façon régulière et accompagne le MENA.

De même, les cadres sectoriels de dialogue des secteurs "éducation et formation" et "gouvernances administrative et locale" peuvent contribuer à améliorer la coordination des donateurs et à poursuivre un dialogue régulier avec les Ministères impliqués et les représentants des parties prenantes.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'**objectif global** du programme est de **contribuer à travers l'éducation à l'amélioration des conditions de vie sociale et économique des jeunes** afin de réduire les risques de radicalisation au Burkina Faso.

Les **objectifs spécifiques** sont les suivants :

- 1. Contribuer à l'amélioration d'une offre éducative de qualité dans les écoles franco-arabes à travers un soutien à leur accréditation par le MENA.** Il s'agira de donner un appui financier supplémentaire pour la mise en œuvre du programme

national PREFA. Le FFU appuiera plus spécifiquement les 2 composantes suivantes du PREFA dans la fin de la phase I et au cours de la phase II :

- a. L'amélioration de l'accès et de l'équité :
 - i. la réalisation de complexes scolaires équipés ;
 - ii. les activités de sensibilisation pour l'adhésion à la réforme, la scolarisation dans les EFA, la promotion du genre pour accroître le taux de scolarisation des filles.
 - b. L'amélioration de la qualité de l'éducation et la promotion de l'excellence :
 - i. la création d'une section EFA dans les Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) pour la formation initiale des enseignants;
 - ii. la construction et le renforcement des compétences des acteurs de l'éducation franco-arabe ;
 - iii. le renforcement et la normalisation du dispositif pédagogique des EFA;
 - iv. le suivi et contrôle qualité des EFA accrédités.
2. **Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les FC.**
Il s'agira de faire des interventions dans les FC pour informer et sensibiliser les maîtres et les talibés à l'importance de l'école pour les enfants. A travers cette approche, le FC devient une passerelle pour l'inclusion des talibés dans le système éducatif du pays, en expérimentant le foyer coranique de proximité⁷. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation/de scolarisation/ d'alphabétisation, de formation professionnelle⁸, d'activités génératrices de revenus seront organisées pour contribuer à un apport positif à l'existence des talibés. De même, les maîtres coraniques bénéficieront de formation continue pour améliorer la qualité de leurs enseignements.

3. **Installer des instances de dialogue dans les communautés de base pour le suivi de l'éducation et des questions sociales.**

L'implication effective des communautés et des leaders religieux et coutumiers est primordiale pour que les changements effectifs dans les EFA et les FC puissent avoir un impact sur les vies des enfants/jeunes et la communauté en général. Des instances de dialogue seront mises en place pour assurer le pilotage et le suivi des changements dans les écoles mais aussi pour faciliter le dialogue concernant des questions de cohésion sociale. Ainsi, une collaboration efficace avec les leaders religieux/coutumier, les parents, la communauté éducative, la société civile et les autorités locales sera assurée.

Il s'agira de sensibiliser les parties prenantes sur la question de l'importance de l'éducation et de s'assurer que les communautés sont impliquées dans le suivi de la modernisation des EFA et FC (notamment les parents, les élèves, les élus locaux, les directions des écoles, les maîtres coraniques, les services déconcentrés du MENA, les représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les acteurs religieux et traditionnels). Des stratégies de communication seront mises en place ainsi que des espaces de dialogues

⁷ La proximité permet aux enfants d'étudier le Coran tout en fréquentant l'école formelle, en gardant les liens avec leur famille et le village

⁸ Au sujet de la formation professionnelle et de l'insertion dans les métiers dans les centres de formation professionnelle, le projet a pour ambition de faciliter les passerelles mais pas de s'impliquer directement dans le cadre de la formation professionnelle.

communautaires (radios locales, appuis à des groupes de jeunes, écoles). La définition d'un format "standard" des instances de dialogue devra être validée au préalable avec l'ensemble des parties prenantes.

4.2. Résultats escomptés et principales activités

Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de l'offre éducative de qualité dans les écoles franco-arabes arabes à travers un soutien à leur accréditation par le MENA

Résultats escomptés :

R1.1 La qualité des EFA dans le système éducatif national est renforcée par la généralisation de leur accréditation au niveau primaire et secondaire ;

R1.2 Les acteurs locaux et nationaux sont sensibilisés en particulier pour l'adhésion à la réforme, la scolarisation dans les EFA, la promotion du genre pour accroître le taux de scolarisation des filles, l'importance de la scolarisation dans le système éducatif national (Ecoles Publiques Primaires - EPP et EFA accréditées).

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

A1.1 Afin d'approfondir la connaissance du monde de l'enseignement islamique, réaliser des travaux d'études complémentaires à celles existantes déjà, au cours de la période du projet, par des bureaux d'études et/ou des centres de recherche sur : (i) la cartographie des acteurs, ii) l'analyse des dynamiques socio-religieuses et leurs effets sur l'enseignement islamique, iii) l'analyse approfondie des attentes et des stratégies éducatives des parents, iv) le recensement des établissements d'enseignement islamique ; études situationnelles des EFA dans les différentes régions du pays afin de procéder à leur accréditation ; étude sur le contenu, les méthodes et la qualification des enseignants dans les établissements franco-arabes en intégrant les besoins d'emploi et de formation professionnelle ;

A1.2 Construire des collèges d'enseignement général franco arabes équipés (salles de classes, logements, forage, éclairage solaire) pour la formation post primaire des élèves arabisants dans des zones à risque ;

A1.3 Appuyer les EFA avec des outils pédagogiques (harmonisation des curricula et programmes, conception et production de manuels scolaires (de lecture en langue arabe et d'éducation islamique), guides d'enseignants et dotation de mini-bibliothèques) et les formations pour les enseignants (former des enseignants arabophones en Français, dans les matières scientifiques, et en Education civique, des formateurs arabophones pour la maîtrise des curricula officiels) pour que les EFA puissent obtenir l'accréditation de l'Etat ;

A1.4 Conduire des campagnes nationales de sensibilisation et d'information avec l'appui des leaders religieux d'opinion auprès des acteurs de l'Enseignement franco-arabe sur la thématique de la scolarisation des jeunes dans les EFA normalisées et sur l'articulation entre les deux systèmes d'éducation (conventionnelle et religieux) ;

A1.5 Renforcer les capacités du MENA au travers d'expertise, de formations, d'appui matériel (...) pour assurer un suivi satisfaisant de la mise en œuvre du PREFA et en particulier le volet des Ecoles franco-arabes. Assurer un contrôle qualité des EFA accréditées.

Objectif spécifique 2 : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les FC

Résultats escomptés :

R2.1 Le taux de scolarisation des enfants a augmenté grâce à une démarche promouvant les foyers coraniques de proximité et la sensibilisation des communautés d'origine et des maitres coraniques ;

R2.2 Les jeunes ont un meilleur accès au marché du travail grâce à une meilleure mise en réseau et à travers la formation professionnelle et l'insertion dans les métiers dans les centres de formation professionnelle existants en collaboration avec le secteur privé ;

R2.3 Changement de comportement des talibés et des imams à travers des campagnes de communication pour le changement (confiance en soi, croire à soi et la citoyenneté) dans les FC ;

R2.4 Les capacités des acteurs de l'école coranique et des facilitateurs communautaires sont renforcées à travers la sensibilisation et la communication.

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

A2.1 Mettre en œuvre les recommandations de l'étude en cours pour identifier les conditions nécessaires pour le passage des foyers coraniques en passerelles vers le système éducatif national et la formation professionnelle pour l'inclusion des talibés dans le système éducatif national du pays ;

A2.2 Appuyer les foyers coraniques (dotations en équipements, en matériels didactiques, en tenues de sports, dortoirs...) pour qu'ils deviennent une «passerelle» pour l'inclusion des talibés dans le système éducatif national du pays ;

A2.3 Octroyer aux sortants des FC et aux jeunes désœuvrés des bourses pour la formation professionnelle et la mise en place d'activités génératrices de revenus (par exemples : élevage, maraichage, fabrication de savon, activités connexes liées à l'exploitation minière...);

A2.4 Plaidoyer auprès des autorités pour faciliter l'intégration des talibés dans le système éducatif/enseignement professionnel et l'octroi de bourses d'école ou d'apprentissage (cofinancées par le projet) pour les familles des talibés sur la base de leurs conditions financières ;

A2.5 Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les droits des enfants (y inclus l'appui à l'enregistrement des naissances via les jugements supplétifs) dans les FC et les communautés où se trouvent les FC ;

A2.6 Rénover les FC pour améliorer les conditions de vie des talibés ;

A2.7 Réaliser des campagnes d'alphabétisation (pour les maitres coraniques et les talibés) dans les FC et renforcement des capacités des intervenants sociaux dans les zones d'intervention.

Objectif spécifique 3 : Installer des instances de dialogue dans les communautés de base pour le suivi de l'éducation et des questions sociales

Résultats escomptés :

- R3.1 Des instances de dialogue social/éducatif communautaires sont opérationnelles ;
- R3.2 Les acteurs des communautés (notamment les parents, les élèves, les élus locaux, les directions des écoles, les maitres coraniques, les services déconcentrés du MENA, les représentants de l'Etat, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les acteurs religieux, les leaders traditionnels) sont sensibilisés sur l'importance de l'éducation et en assurent la promotion ;
- R3.3 Les acteurs des communautés sont impliqués dans la planification et le suivi de la modernisation de l'éducation franco-arabe ;
- R3.4 Les communautés sont informées et sensibilisées sur les FC de proximité et en assurent la promotion.

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

- A3.1 Impliquer les communautés dans le suivi social/éducatif par la mise en place et le fonctionnement d'instances de dialogues communautaires et de sensibilisation communautaire, facilité par des acteurs la société civile locale, sur les connexions FC/EFA/EPP/formation professionnelle et sur les questions de gouvernance, d'éducation, de citoyenneté et de religion. Conformément aux objectifs du PREFEA, les instances participeront à la réforme des EFA et des foyers coraniques ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre.
- A3.2 Sensibiliser les acteurs locaux et nationaux sur l'importance de la scolarisation dans le système éducatif national et les dangers du radicalisme à travers des plateformes de dialogue inclusives ;
- A3.3 Disséminer de messages de sensibilisation sur l'importance de l'éducation, plus spécifiquement dans les zones avec plusieurs EFA et FC (cette activité est complémentaire avec les campagnes d'information menées par le MENA) ;
- A3.4 Activer des acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine de l'éducation et dans le suivi des changements dans les EFA et les FC ;
- A3.5 Appuyer, via des financements en cascade, la diffusion de messages sur l'éducation et de cohésion sociale à travers de petites organisations (théâtre de rue, rencontre de jeunes, sensibilisation dans les écoles, traduction en langues locales de supports d'éducation populaire...) et l'organisation d'activités culturelles ;
- A3.6 Appuyer des organisations religieuses modérées pour la promotion d'un discours de tolérance et de l'importance de l'éducation et des réseaux des radios communautaires sur la diffusion des messages sur l'importance de l'éducation et des questions de droits des enfants.

4.3. Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux sont les élèves des EFA et des foyers coraniques qui bénéficieront d'une amélioration de leurs enseignements, de la reconnaissance de leurs diplômes, de passerelles leur permettant d'accéder à l'école conventionnelle et à la formation professionnelle.

Les groupes cibles sont les promoteurs des EFA et des foyers coraniques ainsi les enseignants qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'enseignement et de formations pour l'adaptation des curricula. Les leaders religieux et les leaders communautaires seront

impliqués dans les instances de dialogue pour que les changements effectifs dans les EFA et les FC aient un impact sur les vies des enfants/jeunes et la communauté en général.

4.4. Analyse des parties prenantes

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est la structure officielle chargée des questions d'Education, notamment de l'accréditation des EFA. Il sera chargé du suivi des termes du projet et est le premier responsable du suivi et de l'exécution des objectifs spécifiques 1 et 2. Il participera activement au niveau central et déconcentré à l'objectif spécifique 3.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) est la structure officielle chargée des cultes, de la tutelle des collectivités territoriales et de la coordination de l'action publique au travers des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives concernées. Il sera impliqué dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques 2 et 3 pour contribuer au développement des passerelles entre les foyers coraniques et les EFA et l'enseignement professionnel ainsi que les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales dans les instances de dialogue.

La Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) est un partenaire primordial dans la mise en œuvre des actions de développement de l'enseignement franco-arabe au Burkina. La FAIB à travers son réseau mobilisera les leaders d'opinion et des personnes ressources. Elle sera la pièce maîtresse en termes d'une sensibilisation opérante des populations. Composée de personnalités influentes dans la communauté musulmane, la FAIB a toujours bénéficié d'une écoute attentive de la part des populations contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les avantages de la scolarisation des enfants dans les EFA accréditées. Par ailleurs, ils participeront dans les instances de dialogue.

Les Directions Régionales et provinciales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sont les représentants du MENA au niveau local. Leur rôle sera prépondérant dans le cadre de la diffusion des informations et l'organisation et le suivi des activités relatives au renforcement et à l'accréditation des EFA.

Les Communes et autorités locales sont les bénéficiaires des projets réalisés sur leur territoire. A cet effet, elles font partie des acteurs clés qui concourront au succès des activités. L'implication des maires et des différents conseils est nécessaire et indispensable pour l'identification des acteurs, des lieux et l'adhésion des collectivités au succès du projet et pour s'assurer de leur appropriation et pilotage des activités du programme, qui s'inscrivent dans le cadre des politiques et plans de développement et de sécurité locaux. Ils participent aux instances de dialogue.

Les représentants de l'Etat assurent la coordination des services déconcentrés, le maintien de l'ordre en cas de besoin, la tutelle des OSC locales et la présidence des instances de dialogue.

Les tribunaux de district et les tribunaux administratifs sont chargés de la délivrance des jugements supplétifs en faveur des enfants ne disposant pas d'actes de naissance.

Les centres de formation professionnelle sont impliqués pour mettre en place des passerelles permettant aux talibés de se former à des métiers porteurs.

Le secteur privé est impliqué pour contribuer à une meilleure adéquation entre les formations professionnelles existantes ou à créer et les débouchés de l'emploi sur le marché local.

Les représentants et les enseignants des écoles franco arabes et des foyers coraniques sont des partenaires incontournables placés au cœur de la réforme du système éducatif universel. Ils sont les bénéficiaires indirects du projet. En se référant à l'annuaire statistique de l'enseignement non formel de 2016 (publié en février 2017) du MENA, il peut être estimé le nombre de centres d'éducation islamique à 1 154 dont 1 023 en milieu rural (88,65 %) et 131 en milieu urbain (11,35 %).

Les Associations des Parents d'Elèves/Association des Mères Educatrices sont des partenaires incontournables. Elles bénéficieront de l'appui technique, matériel et financier du projet pour la mobilisation et l'adhésion des parents d'élèves au processus de mise en œuvre et de réalisation effective des activités.

Leaders et groupements communautaires : les premiers bénéficiaires et partenaires du programme dans le cadre d'activités qui se dérouleront sous leur patronage. Ils participent aux instances de dialogue.

Les Associations locales sont des partenaires incontournables et des relais dans la mise en œuvre de ce financement. Elles pourront bénéficier de l'appui technique, matériel et financier du projet pour la mise en œuvre et la réalisation effective des activités. Elles participent aux instances de dialogue.

L'ensemble des acteurs de la société civile agissant en faveur du respect des droits des enfants bénéficieront également des appuis multiformes du projet. Ils constitueront un groupe de veille afin d'assurer la réalisation effective des activités conformément aux idéaux nationaux et des avancées en matière de respect de ces droits notamment du droit à l'éducation. Ils participent aux instances de dialogue.

Les leaders traditionnels avec une aura supra-communautaire (au niveau régional ou national).

Les enfants et les jeunes filles et garçons fréquentant les écoles franco arabes et les foyers coraniques sont les bénéficiaires directs du projet. En se référant à l'annuaire statistique de l'enseignement non formel de 2016 (publié en février 2017) du MENA, il peut être estimé le nombre d'enfants à 32 961 dont 22 728 filles (68,95%).

4.5. Risques et hypothèses, mesures d'atténuation

Risques	Niveau de risque ((E/M/F)	Mesures d'atténuation
La volatilité de l'environnement politique au sein duquel évolue le projet peut impacter de manière conséquente sur le projet.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes relations et contacts réguliers avec les autorités au niveau national, avec accent sur les contacts avec les personnels techniques, moins susceptibles d'être mutés ; - Suivi attentif de la situation politique ; - Organisation et facilitation d'ateliers avec les autorités étatiques et traditionnelles ; - Protocoles d'accord avec les autorités nationales, pour s'assurer de la conformité du programme aux priorités nationales.
Volatilité de la situation sécuritaire, plus particulièrement au regard	F	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec toutes les parties sur zone ; - Suivi constant de la situation sécuritaire sur

des contextes sécuritaires très différents d'une zone d'intervention à une autre. Dans le risque sécuritaire, on tient compte du phénomène de coupeurs de route, de la menace djihadiste et des activités des groupes armés.		<ul style="list-style-type: none"> zone et communication avec les services de sécurité ; - Adaptation des activités délivrées selon la zone ; - Personnel qualifié bénéficiant d'une acceptation dans les zones d'intervention ; - Entrée progressive du programme dans les communautés visant à une acceptation et appropriation et une adaptation des activités.
Réticence des populations à inscrire leurs enfants dans les écoles publiques ou EFA conventionnées, sous prétexte que ces enseignements ne correspondent plus aux valeurs traditionnelles.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs clés des communautés ; - Facilitation de cadre de dialogue et de coordination entre autorités et populations.
Réticences des FC de participer dans le projet dans le cadre de processus de dialogue local et national	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les instances de dialogue vont sensibiliser les maîtres coraniques ; - L'amélioration des conditions de vie et d'études dans les FC au travers d'appuis en nature (nourriture, tablettes du Coran, tapis, formations des maîtres coraniques...) permettra de faciliter l'approche et d'ouvrir le dialogue ; - Les OSC pour la mise en œuvre du projet seront choisies pour leurs expériences sur le terrain et leurs partenariats existants avec les FC.
Réticences de certaines EFA d'inspiration salafiste, soufiste et chiite à satisfaire les exigences du système éducatif national	M	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil de la Commission chargée de l'accréditation des EFA ; - Coordination régulière avec les autres acteurs actifs dans le domaine de l'éducation au travers du Cadre Sectoriel de Dialogue.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement politique maintenu des décideurs burkinabè pour les questions d'éducation universelle conformément au Plan Décennal du Secteur de l'Éducation de Base (PDSEB 2012 - 2021) - Efforts maintenus en matière d'accès et de qualité de l'éducation, notamment pour les jeunes filles - Poursuite de la phase I du PREFA, validation et mise en œuvre de la phase II du PREFA. 		

4.6. Questions transversales

Genre : prise en compte du genre dans tous les programmes au Sahel, où ces facteurs ont un impact culturel fort. Cette approche passe par le recrutement d'un personnel diversifié, incluant des femmes et des hommes dans les écoles franco-arabes, les foyers coraniques et les centres de formation, et la représentation des femmes dans les instances de dialogue, pour s'assurer d'un plus grand impact dans la dissémination des messages dans les cours familiales,

l'identification et la conduite d'activités, ainsi que dans le cadre de sensibilisations / formations. Dans le cadre de l'objectif 1, une attention particulière est réservée aux filles afin de contribuer à l'augmentation de leur taux de scolarisation.

Approche sensible au conflit : Pour ne pas aggraver les risques, nécessité pour tous les acteurs de délivrer des formations à tous les acteurs du projet sur l'analyse sensible au conflit. Un système de monitoring à cet effet sera prévu dans le cadre de chaque composante afin d'évaluer l'impact potentiel de l'action et introduire des mesures d'atténuation les cas échéant. Dans une région où les enseignants/formateurs sont parmi les plus visés par les menaces et les actions des extrémistes radicaux, une attention particulière leur sera réservée afin, entre autres, de mitiger les risques potentiels liés à leur participation dans les différentes composantes de ce programme.

Approche communautaire : absolue nécessité de travailler pour et avec les communautés de base en structurant toute intervention via leur implication à tous les stades, de l'élaboration à la mise en œuvre ses activités. La priorité sera donnée aux interventions des OSC locales bien implantées dans la zone.

Approche fondée sur les droits : intégrer la protection et la promotion des droits humains (notamment des enfants) comme objectif au sein de l'ensemble des projets et actions.

Pérennité et durabilité : renforcer la résilience des populations les plus vulnérables par l'accès à une éducation et une formation de qualité ainsi que le renforcement des capacités locales par la formation, la sensibilisation et le dialogue ; l'accréditation par le MENA des EFA et le suivi de l'état des FC et leur connexion avec les écoles de formation (professionnelle), renforcera la qualité de l'éducation et les opportunités des jeunes à l'emploi.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure deux subventions en attribution directe.

Pour l'objectif spécifique 1, une subvention au MENA sera octroyée en attribution directe, justifiée par son monopôle de droit et sera signée entre le MENA et la Délégation de l'Union européenne. Une expertise financée dans le cadre de la subvention appuiera les capacités du MENA pour assurer une bonne gestion de la subvention octroyée.

Cette subvention directe aura comme objet un appui au programme PREFA, qui est un programme existant financé par l'Etat et la Banque Islamique de Développement. La contribution du Fonds fiduciaire permettra au PREFA d'élargir les activités du programme pendant la fin de la phase I (jusqu'à fin 2018) et la mise en œuvre de la phase II (2019-2022). L'avantage d'utiliser le programme existant, c'est une coordination parfaite des activités et une réduction importante de la possibilité de double financement.

Pour les objectifs spécifiques 2 et 3, une subvention à l'ONG DIAKONIA sera accordée en attribution directe. Cette attribution directe se justifie par l'expérience de cette organisation, son expertise en gouvernance participative et veille citoyenne, sa connaissance des régions concernées, son expertise unique de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civiles (OSC) locales et son appartenance à un large réseau d'OSC implantées sur le territoire. La possibilité de financements en cascades permettra d'appuyer des plus petites structures locales déjà opérationnelles dans la zone d'intervention. Ces partenaires seront sélectionnés sur base de leur compétence dans les domaines techniques concernés, leur

implantation dans la zone ciblée et leurs partenariats avec les autorités, associations et groupements locaux actifs dans le domaine. Cette subvention sera signée entre DIAKONIA et la Délégation de l'Union européenne.

Afin d'assurer la pleine complémentarité et des bonnes synergies entre tous les objectifs du Programme, la mise en œuvre se fera également en coordination avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, dans une vision d'implication des collectivités territoriales et de pérennité des actions engagées.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 1 mois à partir de la date de signature de la convention de mise en œuvre.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Le programme est mis en œuvre en gestion directe en ce qui concerne les deux subventions en attributions directe en faveur du MENA et de DIAKONIA. Ce choix opérationnel résulte de la consultation des parties prenantes et demeure gage d'efficacité dans l'approbation la mise en œuvre et le suivi des subventions.

La DUE Burkina Faso attribuera les contrats de subvention et assurera le suivi des rapports techniques et financiers ainsi que l'avancement dans la mise en œuvre par les organisations appuyées.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant en EUR
OS1: Contribuer à la modernisation de l'éducation franco-arabe	7 500 000
Subvention directe avec le MENA/PREFA	7 000 000
Contribution de l'Etat (MENA)	500.000
OS2 : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les FC	1 000 000
OS3 : Installation des instances de dialogue dans les communautés de base pour le suivi de l'éducation et des questions sociaux	1 000 000
Subvention directe Diakonia	2 000 000
TOTAL	9 500 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La cohérence globale du programme est assurée par les instances prévues dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement primaire bilingue franco-arabe (PREFA), en particulier son Comité de Pilotage dont l'un des rôles sera de promouvoir le partage d'information entre les différents volets et les différents niveaux d'intervention du programme (central / local).

Le MENA assurera la coordination des structures gouvernementales concernées surtout ses propres Directions impliquées dans le PREFA ainsi que la Direction Générale des Libertés Publiques et la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Elle assurera également la coordination des bailleurs du secteur.

Un mécanisme de coordination des bénéficiaires des subventions sera mis en place pour assurer la coordination de leurs interventions au niveau local ainsi qu'avec les services de l'administration.

Le suivi de la mise en œuvre du projet sera fait dans l'esprit d'une gouvernance participative qui associera des structures institutionnelles centrales et déconcentrées, des partenaires techniques et financiers, les collectivités locales et des structures associatives œuvrant dans le domaine. Le Comité de Pilotage ainsi mis en place sera élargi à la participation des responsables d'autres projets pertinents financé par l'UE dans les domaines de la prévention de l'extrémisme violent et de la démographie et état civil.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires de mise en œuvre. À cette fin, les partenaires de mise en œuvre doivent établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet).

Les rapports seront présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Au début du programme, les partenaires de mise en œuvre mettront à jour le cadre logique (valeur de référence, cibles à atteindre) en rapport avec les parties prenantes. Le cadre logique mis à jour sera annexé au premier rapport d'avancement au cours de la première année de mise en œuvre.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du Fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront dans le cadre des deux contrats de subvention par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine financé sur le budget des deux subventions.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	X
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	X	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	X
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	X
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2 – MATRICE -CADRE LOGIQUE INDICATIVE

La matrice-cadre logique est indicative. Elle devra être ajustée et complétée une fois l'évaluation du programme PREFA conclue. Elle évoluera aussi au cours de la durée de vie du projet: de nouvelles lignes pourront être ajoutées pour énumérer les nouvelles activités, de même que de nouvelles colonnes pour indiquer les cibles intermédiaires (points de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue à des fins de communication (voir «valeur actuelle»).

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (et année de référence)	Valeur actuelle Date de référence	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général: incidences	Contribuer à travers l'éducation à l'amélioration des conditions de vie sociale et économique des jeunes afin de réduire les risques de radicalisation au Burkina Faso.	Nombre de EFA accrédités par le MENA ventilés par régions et mise en réseau des FC avec des institutions de formation formelles.	2015 : 0	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 80% des EFA des 7 régions accréditées.	Rapports du PREFA	
Objectif objectif(s) spécifique(s): résultat(s)	OS1 Contribuer à l'amélioration d'une offre éducative de qualité dans les écoles franco-arabes à travers un soutien à leur accréditation par le MENA	Nombre de EFA accréditées par le MENA ventilés par régions. Nombre d'élèves concernés ventilés par sexe.	2015 : 0	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 80% des EFA des 7 régions accréditées.	Rapports du PREFA	Engagement politique maintenu des décideurs burkinabè pour les questions d'éducation universelle conformément au Plan Décennal du Secteur de l'Education de Base (PDSEB 2012 - 2021) Efforts maintenus en matière d'accès
	OS2 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les foyers coraniques	Nombre de foyers coraniques dont les conditions sont améliorés.	2015 : 0	2017 : 0	2020 : 50% des FC des 7 régions.	Rapports du PREFA	

	OS3 Installer des instances de dialogue dans les communautés pour le suivi de l'éducation et des questions sociales	<p>Nombre de FC mis en réseau par le MENA avec les institutions de formations formelles.</p> <p>Nombre d'élèves concernés ventilés par sexe.</p> <p>Nombre d'instances de dialogue dans les communautés de base opérationnelles</p>	<p>2015 : 0</p> <p>2015 :</p> <p>2015 : 0</p>	<p>2017 : 0</p> <p>2017 :</p> <p>2017 : 0</p>	<p>2020 : 30% des FC des 7 régions</p> <p>2020 :</p> <p>2020 : 100% des communes des 7 Régions</p>		<p>et de qualité de l'éducation, notamment pour les jeunes filles</p> <p>Poursuite de la phase I du PREFA, validation et mise en œuvre de la phase II du PREFA.</p>
Extrants	R1.1 La qualité des EFA dans le système éducatif national est renforcée par la généralisation de leur accréditation au niveau primaire et secondaire	Nombre de EFA accréditées par le MENA ventilés entre primaire et secondaire, par sexe et par région	2015 : 0	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 80% des EFA des 7 régions accréditées.	Rapports du PREFA	
	R1.2 Les acteurs locaux et nationaux sont sensibilisés en particulier pour l'adhésion à la réforme, la scolarisation dans les EFA, la promotion du genre pour accroître le taux de scolarisation des filles,	<p>Nombre de collèges d'enseignement général franco-arabe équipés</p> <p>Nombre de centres publics de formation</p>	<p>2015 : ?</p> <p>2015 : ?</p>	<p>2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA</p> <p>2017 : en attente évaluation à</p>	<p>2020 : 4</p> <p>2020 : 4</p>	Rapports du PREFA	

	l'importance de la scolarisation dans le système éducatif national (Ecoles Publiques Primaires - EPP et EFA accréditées)	professionnel gérés par le MENA et les collectivités Nombre de campagnes de sensibilisation des acteurs locaux et nationaux	2015 : ?	mi-parcours PREFA 2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 3	Rapports du PREFA	
	R2.1 Le taux de scolarisation des enfants a augmenté grâce à une démarche promouvant les foyers coraniques de proximité et la sensibilisation des communautés d'origine et des maîtres coraniques.	Taux de scolarisation des filles dans les EFA normalisées	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : + 50%	Rapports du PREFA	
		Taux de scolarisation des enfants dans les régions concernées avec ventilation par région et par sexe	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : A définir	Rapports du PREFA	
		Nombre de talibés des FC ayant intégré le système éducatif national (EFA)	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : A définir	Rapports du PREFA	
	R2.2 Les jeunes ont un meilleur accès au marché du travail grâce à une meilleure mise en réseau et à travers la formation professionnelle et l'insertion dans les métiers dans les centres de formation professionnelle existants en	Nombre de bourses octroyées aux sortants des FC et aux jeunes désœuvrés	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : A définir	Rapports du PREFA	
		Nombre de	2015 : ?	2017 : en	2020 : A définir	Rapports du	

	collaboration avec le secteur privé.	bourses octroyées aux jeunes talibés		attente évaluation à mi-parcours PREFA		PREFA	
	R2.3 Changement de comportement des talibés et des imams à travers des campagnes de communication pour le changement (confiance en soi, croire à soi et la citoyenneté) dans les FC.	Nombre de campagnes de communication réalisées	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : A définir	Rapports du PREFA	
		% des talibés disposant de jugements supplétifs dans les FC	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : A définir	Rapports du PREFA	
	R2.4 Les capacités des acteurs de l'école coranique et des facilitateurs communautaires sont renforcées à travers la sensibilisation et la communication	Nombre de FC équipés	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 3	Rapports du PREFA	
		% des maîtres coraniques formés	2015 : 48%	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 90%	Rapports du PREFA et UNICEF	
	R3.1 Des instances de dialogue social/éducatif communautaires sont opérationnelles.	Nombre d'instances de dialogue dans les communautés de base opérationnelles	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 30%	Rapports du PREFA	
R3.2 Les acteurs des communautés sont sensibilisés sur l'importance de l'éducation et en assurent	Nombre de campagnes de sensibilisation	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à	2020 : 50%	Rapports du PREFA		

	la promotion.			mi-parcours PREFA			
	R3.3 Les acteurs des communautés sont impliqués dans la planification et le suivi de la modernisation de l'éducation franco-arabe.	Nombre de subventions en cascade accordées aux organisations religieuses et communautaires	2015 : 0	2017 : 0	2020 : 100% des communes des 7 Régions	Rapports du PREFA	
	R3.4 Les communautés sont informées et sensibilisées sur les foyers coraniques de proximité et en assurent la promotion.	Nombre d'actions de sensibilisation /activités culturelles des petites organisations	2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : 3	Rapports du PREFA	
			2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : Au moins 1 par commune des 7 régions concernées.	Rapports du PREFA	
			2015 : ?	2017 : en attente évaluation à mi-parcours PREFA	2020 : Au moins 1 par commune des 7 régions concernées.	Rapports du PREFA	